

Environnement

La fauvette à tête noire : une chanteuse discrète de nos jardins.

La fauvette à tête noire est un passereau de taille moyenne (environ quatorze centimètres) facilement reconnaissable par sa calotte sur la tête, de couleur noire pour le mâle et rouille pour la femelle. Les deux sexes ont un plumage gris-noir, le gris étant plus marqué et net chez les mâles.

Son chant, flûté et très sonore, se révèle remarquable, la faisant parfois surnommer « Rossignol de Mars ».

Elle n'est pas vraiment une habitante des forêts auxquelles elle préfèrera les bosquets denses, les ronciers, les parcs et jardins.

Côté alimentation, la fauvette est presque exclusivement insectivore mais elle raffole également des fruits ainsi que des baies dont celles du houx.

Très répandue et pas vraiment farouche, elle est pourtant difficile à observer dans nos jardins, faisant preuve d'une grande discrétion.

Les groupes de fauvettes vivant dans le nord du pays migrent vers l'Espagne et l'Afrique du Nord à la fin de l'automne. A l'inverse, ceux qui sont installés dans le sud du pays restent sédentaires car le climat y est adapté.

En ce qui concerne la nidification, la fauvette niche d'avril à juillet dans un petit buisson ou une plante herbacée à environ 1,75m de hauteur. Le nid est fabriqué par la femelle où elle déposera de trois à six œufs en une à deux couvée(s) par an.

La fauvette à tête noire est régulièrement présente à Janneyrias. Si vous observez attentivement les oiseaux qui vous entourent, vous aurez des chances de l'identifier.

Norbert Lèches

Adjoint en charge de l'environnement



Agenda associatif et communal

8 mai:

Cérémonie commémorative du 8 mai 1945, à 11h00 devant le monument aux morts, route de Villette d'Anthon.

11 mai:

Match de Volley-ball, gymnase Carret, la Canopée à 20h00. Venez encourager le Janneyrias Volley-Ball

15 mai:

Le Comité des fêtes de Janneyrias organise sa traditionnelle brocante au parc. Renseignements et bulletin d'inscription sur le site internet de la commune.

22 mai:

La chorale Jannechante vous convie à son concert en faveur de l'association « RETINA » à 16h00 à l'église de Janneyrias. Entrée libre.

1 juin:

Match de Volley-ball, gymnase Carret, la Canopée à 20h00. Venez encourager le Janneyrias Volley-Ball

18 juin:

Cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin du Général de Gaulle, à 11h00 devant le monument aux morts, route de Villette d'Anthon.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Les 12 et 19 juin 2022.

Bureaux de votes 1 & 2 à la salle des fêtes.

Les horaires seront communiqués ultérieurement sur le site internet de la commune et les panneaux lumineux.



Mai - Juin 2022

Directeur de la publication : Jean -Louis Turmaud

Rédaction/mise en page: Magali Laboureur

Le P'tit Janneyssien

VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi - 9H00 à 12H00

Mardi - 14H00 à 18H30

Mercredi - 14H00 à 18H00

Vendredi - 14H00 à 18H00

Fermée le jeudi et le samedi

Contacts :

Tel: 04/78/32/02/43

accueil.secretariat@janneyrias.fr

Dernier conseil municipal :

- Lundi 11 Avril 2022

Compte-rendu disponible sur les panneaux d'affichage et sur le site www.janneyrias.fr

Suivez-nous sur la page

Facebook



Commune de Janneyrias

Informations Municipales

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire de Janneyrias a ouvert une enquête publique à la Mairie de Janneyrias par arrêté municipal en date du 21 mars 2022.

L'enquête publique a démarré le mardi 19 avril dernier et se terminera le vendredi 20 mai 2022.

Voici un rappel des permanences tenues en Mairie par Madame SEIGLE-VATTE, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de GRENOBLE, qui a pour mission d'informer et de recevoir les observations du public :

Samedi 30 avril 2022 : 9 heures à 12 heures

Vendredi 6 mai 2022 : 15 heures à 18 heures

Vendredi 20 mai 2022 : 15 heures à 18 heures

Le dossier PLU est à la disposition du public en Mairie, aux horaires d'ouverture de l'accueil, ainsi qu'un registre d'enquête publique sur lequel vous pouvez y déposer vos éventuelles observations.

Le dossier PLU est également consultable sur le site de la commune.

Enfin, pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé permet au public de transmettre ses observations et propositions directement à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/3004>.

Les observations pourront également être transmises via l'adresse courriel suivante : enquete-publique-3004@registre-dematerialise.fr

NB: les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/3004> et donc visibles par tous.

Le service urbanisme.

Fermeture de l'agence postale du mercredi 4 mai au jeudi 12 mai inclus

Changement de lieu des conseils municipaux

Suite à la délibération du conseil municipal du 11 avril 2022, les conseils municipaux se dérouleront désormais à la salle des Glycines.

Ca s'est passé à Janneyrias...

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie

Le 19 mars 2022, les Janneyssiens ont rendu hommage aux anciens combattants de la guerre d'Algérie.

La commune remercie toutes les personnes qui ont participé à cette cérémonie.



Bienvenue...

La commune accueille deux esthéticiennes qui rejoignent la prothésiste ongulaire déjà installée au dernier étage de l'ancienne mairie. N'hésitez pas à faire appel à leurs services.

Rappel des règles de bon voisinage

Les beaux jours sont de retour et, avec eux, les travaux de bricolage et de jardinage.

Afin de respecter le bien-être de chacun il est primordial d'observer certaines règles.

Nous vous rappelons que les nuisances sonores sont autorisées :

Les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12h et de 14 h à 19 h, les samedis, de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h, les dimanches et les jours fériés, de 10 h à 12h.

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible de déposer les déchets verts en déchetterie, ou de les utiliser en paillage ou en compost individuel.

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

En cas de non-respect de l'interdiction:

- * brûler ses déchets verts à l'air libre est puni d'une amende de 135€ pouvant aller jusqu'à 750 €.
- * brûler des déchets de chantier (sac de plâtre, palette, câbles de cuivre....) est un délit.

Nettoyage de printemps

Le 3 avril dernier, malgré le temps frais mais sans pluie, ni neige, un peu plus d'une vingtaine de personnes s'est réunie pour ce classique événement environnemental et convivial. Quatre groupes ont été constitués afin de couvrir le territoire communal. La matinée s'est bien déroulée et avec un bilan satisfaisant car la quantité de déchets ramassés a été plutôt limitée. Enfin, l'événement s'est conclu par un verre de l'amitié offert aux participants afin de les remercier de leur implication.

Info utile

Depuis le 5 avril vous pouvez recharger vos cartes « Cars Région » anciennement « Transisère » au tabac presse loto PMU de Janneyrias.

A la une

Finances publiques

Nouvelles coordonnées pour joindre les services des finances publiques

- **Centre d'appel national:**
→ 0809 401 401 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00
- **Centre d'appel départemental: (du 19 avril au 31 mai inclus)**
→ 04 76 39 26 33 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- **Messagerie sécurisée: traitement de vos demandes par courriel**
→ Depuis le site [www.impots.gouv.fr/mon espace particulier/messagerie sécurisée](http://www.impots.gouv.fr/mon-espace-particulier/messagerie-securisee)
- **Accueil sur rendez-vous téléphonique: un agent vous rappelle au jour et à l'heure de votre rendez-vous:**
→ Depuis le site [www.impots.gouv.fr/mon espace particulier](http://www.impots.gouv.fr/mon-espace-particulier) ou via la rubrique « contact » du site

Vie locale

Dispositif une naissance = un arbre de vie



Conformément à son engagement, la Municipalité de Janneyrias entend poursuivre et amplifier sa politique de Développement Durable. Afin de concrétiser cette démarche sur le territoire communal, elle a décidé de lancer une opération qui consiste à planter, chaque année, un arbre ou arbuste pour chaque naissance d'un petit Janneyssien ou petite Janneyssienne. L'objectif est de sensibiliser vos enfants à l'importance et à l'atout des espaces boisés dans leur environnement.

L'arbre est un outil indispensable et très utile pour notre environnement.

Il permet, entre autres, de capter le carbone, et par là, de diminuer les nuisances du CO2. Il favorise la circulation des petites espèces animales et la nidification de nos oiseaux. Les essences mellifères apportent aux abeilles le pollen et ravissent nos yeux par la beauté des fleurs.

En résumé, l'arbre contribue à notre bien-être.

« JEUNE TU PLANTES, VIEUX TU TE REPOSES A SON OMBRE »

N.B. : Les parents concernés par une naissance en 2021 recevront, prochainement, un courrier de la Mairie pour la procédure à suivre.

Norbert LECHES
Pour la Commission et le Comité consultatif Environnement

